

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2026

RECONNAÎTRE UNE PRÉSUMPTION DE LÉGITIME DÉFENSE POUR LES FORCES DE L'ORDRE, DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS - (N° 691)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 38

présenté par
M. Eskenazi

TITRE

Rédiger ainsi le titre :

« visant à instaurer un permis de tuer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il faut appeler un chat un chat. Cette proposition de loi est délirante.